

4.4 LE PLAN DE VIGILANCE

Contexte de la loi

La loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au Devoir de Vigilance des sociétés mères et entreprises donneuses d'ordre a introduit pour les sociétés mères de groupes employant plus de 5 000 salariés en France ou 10 000 salariés en France et à l'étranger, l'obligation d'élaborer, de publier et de mettre en œuvre des mesures adaptées permettant l'identification des risques et les moyens pour prévenir les atteintes aux Droits Humains et aux libertés fondamentales, à la santé et à la sécurité des personnes, à l'environnement, pouvant résulter des activités du Groupe et de ses filiales, et de celles des fournisseurs ou sous-traitants avec lesquels il entretient une relation commerciale établie.

L'objectif de cette réglementation est de :

- prévenir les incidents graves ou manquements dans les domaines ci-dessus tout au long de la chaîne de valeur de l'entreprise ;
- légitimer la demande de toute personne, justifiant d'un intérêt à agir, d'engager la responsabilité de l'auteur d'un préjudice pour le réparer ;

Cette obligation s'articule autour de cinq mesures :

- 1) une cartographie des risques (identification, analyse, hiérarchisation),
- 2) des procédures d'évaluation régulière de la situation des filiales, des fournisseurs ou sous-traitants,
- 3) des actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves,

- 4) un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements relatifs à l'existence ou à la réalisation des risques,
- 5) un dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité.

Plastic Omnium répond aux exigences de la loi sur le Devoir de vigilance en établissant un Plan de Vigilance dont le contenu est présenté ci-dessous. Il expose les différentes démarches engagées pour chaque enjeu :

- les droits humains et les libertés fondamentales ;
- la santé et la sécurité des personnes ;
- l'environnement.

Le compte rendu de mise en œuvre effective du Plan de Vigilance de Plastic Omnium pour l'année 2022 est intégré dans ce paragraphe 4.4 *Plan de Vigilance* du présent DEU. Il donne des applications opérationnelles et fait référence aux indicateurs de suivi identifiés. Les mesures de ce compte rendu concernent les filiales et les fournisseurs.

Le Plan de Vigilance s'intègre dans la stratégie du Groupe qui comprend un pilier Développement Durable incarné par le programme ACT FOR ALL™. Ce programme promeut un business durable, un entrepreneuriat et des achats responsables et une attention forte portée aux personnes.

GOVERNANCE DU PLAN DE VIGILANCE

Instances de Gouvernance	Missions
Conseil d'Administration	Depuis 2022, le Conseil d'Administration a mis en place un Comité des Nominations et de la RSE composé de 3 membres. Ce Comité est informé du contenu du Plan de Vigilance et le revoit tous les ans.
Le Comité Exécutif	Dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue, le Plan de Vigilance est suivi par les Comités de Direction.
Le Comité de contrôle Interne et de conformité Groupe	Composé du Directeur de la Conformité, Directeur financier Groupe, DRH Groupe, Présidents et Directeurs Financiers des divisions, Directeur Juridique Corporate, Directeur Compliance Opérations, Directeur de l'Audit interne et des Risques, Directeur du Contrôle interne, ce comité a pour missions de revoir : la matrice risques groupe, les missions des équipes contrôle interne, les missions d'audit interne, plannings, points d'audit, la conformité fournisseurs, la conformité anti-corruption et les points éthiques remontés via le process de whistleblowing.
Les Directions Impliquées	Les Directions des Achats, du Développement Durable, Juridique et des Ressources Humaines participent à la rédaction, à la mise en œuvre et au suivi du présent Plan de Vigilance.
Dans les activités	Les <i>Compliance Officer</i> , contrôleurs internes, juristes et responsables achats sont en charge du déploiement du Plan de Vigilance dans les activités.



1. CARTOGRAPHIES DES RISQUES

Pour les filiales

Les risques analysés dans le cadre du Plan de Vigilance sont listés dans :

- **la cartographie des risques Groupe** qui présente les principaux risques considérés comme matériels et spécifiques à l'activité et aux métiers de Plastic Omnium ;
- **la matrice de matérialité des enjeux extra-financiers** qui permet de classer les risques et les opportunités en fonction de l'évaluation des différentes parties prenantes.

Ces outils de définition des facteurs de risques prennent en compte différents niveaux d'évaluations.

Pour réaliser la **cartographie des risques Groupe**, Plastic Omnium a procédé à une revue et à une évaluation des risques qui pourraient avoir un effet défavorable sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou sa réputation. Ces risques ont été évalués en fonction de leur probabilité de se matérialiser et de leur impact (après prise en compte des mesures adoptées par le Groupe pour gérer ces risques).

Cette matrice des risques est réalisée à deux niveaux :

- **au niveau local** : ces analyses permettent de coter les risques et d'identifier les actions mises en œuvre localement pour prévenir et corriger les atteintes potentielles. Les risques remontés concernent l'ensemble des sujets environnementaux (consommations de matières premières, rejets et pollutions, produits chimiques, déchets, atteinte à la biodiversité...) et des sujets santé/sécurité (accidents, maladies professionnelles, risques psychosociaux...). Les certifications

ISO 14 001, ISO 50 001 et ISO 45 001 imposent la réalisation d'une cartographie des risques pour chaque site certifié.

- **au niveau Groupe** : la revue annuelle de la cartographie des facteurs de risques permet d'identifier l'ensemble des risques portés par le Groupe. Elle implique les Directions opérationnelles, les Directions fonctionnelles centrales et l'Audit Interne du Groupe. Les risques liés aux relations avec les fournisseurs et les sous-traitants sont intégrés dans cette analyse. La cartographie des risques du Groupe est présentée dans le chapitre 2 du DEU « Principaux facteurs de risques » p. 54.

Par ailleurs, **la matrice de matérialité des enjeux extra-financiers** présente les risques et les opportunités extra-financiers en fonction de l'importance de ces enjeux pour les parties prenantes internes et externes et de leurs impacts sur la performance globale de Plastic Omnium. Dans un premier temps, une analyse documentaire sectorielle, un *benchmark* auprès des pairs et une consultation des supports internes ont permis de présélectionner les 20 principaux enjeux extra-financiers pour Plastic Omnium. Puis la hiérarchisation des enjeux a été réalisée en interrogeant des collaborateurs de Plastic Omnium répartis sur l'ensemble des métiers et à un niveau international ainsi qu'en menant des enquêtes qualitatives auprès d'un panel de parties prenantes externes : clients, fournisseurs, associations, centres de recherche, banques, partenaires et organisme certificateur. La matrice de matérialité des enjeux extra-financiers du Groupe est présentée dans le chapitre 4 du DEU « Déclaration de performance extra-financière » page 158.

Le tableau ci-dessous récapitule les risques identifiés en lien avec les enjeux du Devoir de Vigilance. Il précise également à l'aide de renvois, les descriptions et les mesures d'atténuation mises en place par le Groupe et décrite dans ce DEU.

ENJEUX DU DEVOIR DE VIGILANCE

ENJEUX DU DEVOIR DE VIGILANCE



DROITS HUMAINS ET LIBERTÉS FONDAMENTALES



SANTÉ ET SÉCURITÉ DES PERSONNES



ENVIRONNEMENT

RISQUES ASSOCIÉS

<ul style="list-style-type: none"> • Risque Droits Humains 	<p>Chapitre 4.3.2.5 – DPEF</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Risque Sécurité et Santé des personnes 	<p>Chapitre 4.3.3.4 – DPEF + Chapitre 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Risque Impact du changement climatique 	<p>Chapitre 4.3.3.1 – DPEF + Chapitre 2</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Risque Ressources Humaines 	<p>Chapitre 4.3.1.2 – DPEF</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Risque Ressources Humaines 	<p>Chapitre 4.3.1.2 – DPEF</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Risque catastrophes naturelles/ climatiques 	<p>Chapitre 4.3.3.2 – DPEF</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Risque Achats responsables/ fournisseurs 	<p>Chapitre 4.3.2.4 – DPEF</p>			<ul style="list-style-type: none"> • Risque Biodiversité 	<p>Chapitre 4.3.3.4 – DPEF</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Cyber-risque/ Continuité de service des SI – Protection des données 	<p>Chapitre 4.3.2.2 – DPEF</p>			<ul style="list-style-type: none"> • Risque recyclabilité et éco-conception 	<p>Chapitre 4.3.3.3 – DPEF</p>

THÉMATIQUES OPÉRATIONNELLES

<p>RESPECTER LES DROITS HUMAINS DANS LA CHAÎNE DE PRODUCTION DE VALEUR</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adhésion au Pacte Mondial des Nations Unis • Convention de L'OIT • Programme ACT FOR ALL™ • Gestions des risques Ressources Humaines : gestion des talents, engagement des collaborateurs, égalité des chances, dialogue social • Actions menées envers les communautés • Programmes d'évaluation fournisseurs • Politique sécurité des systèmes d'information • Démarche "Know Your Suppliers" • Charte achats responsables 	<p>PRÉSERVER LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES COLLABORATEURS ET DES SOUS-TRAITANTS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Politique Santé et Sécurité • Certification ISO 45 001 • Formations Sécurité • Campagnes de Santé • Procédures d'ergonomie des postes de travail 	<p>RÉDUIRE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES ACTIVITÉS DU GROUPE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Feuille de route de neutralité carbone • Diagnostic biodiversité • Certification ISO 50 001 • R&D sur les matériaux • Analyse de cycles de vie • Innovations matières recyclées
--	---	---



Pour les fournisseurs

Plastic Omnium développe une approche responsable de ses achats et de ses approvisionnements. Cette démarche permet entre autre, d'identifier les fournisseurs les plus à risque en intégrant l'intégralité des fournisseurs de certains secteurs ciblés par la cartographie des risques : sont par exemple considérés comme particulièrement exposés les intermédiaires et prestataires agissant pour le compte de Plastic Omnium comme les courtiers en douanes.

L'analyse du risque fournisseur s'appuie sur les cinq facteurs de risques suivants : le pays, le secteur d'activité, l'inscription sur des listes de sanctions internationales, l'existence de personnes politiquement exposées dans les organes de direction ou l'actionariat et les controverses publiées.

En 2022, une plateforme d'évaluation des risques fournisseurs a été mise en place. Les fournisseurs sont évalués et catégorisés en fonction de leur profil de risque : faible (vert), moyen (orange) ou élevé (rouge). Cette évaluation prend en compte leur pays d'implantation, leurs secteurs d'activité, les sanctions et les controverses dont ils auraient pu être sujets. Elle prend également en compte le profil des principaux membres de leurs instances de gouvernance (Comité de direction, Conseil d'administration ou actionariat).

Les fournisseurs présentant un risque faible (vert) ne sont soumis à aucune diligence, mais restent suivis régulièrement.

Si les fournisseurs présentant un risque moyen (orange) sont tenus de s'engager activement dans une démarche d'évaluation en vue d'améliorer leur performance. En l'absence d'initiatives propres au fournisseur, il est demandé de compléter le questionnaire Ecovadis. Ecovadis est un fournisseur global reconnu d'évaluations RSE. Ce questionnaire évalue la

performance des entreprises dans les domaines environnement, droits humains et éthique sur la base d'arguments documentés.

Enfin, les fournisseurs présentant un risque élevé (rouge) doivent faire l'objet d'un plan d'action immédiat et d'une remédiation sans quoi ils ne peuvent être consultés dans le cadre d'appels d'offres.

Les nouveaux fournisseurs sont référencés sur la base de certains critères, requérant différents degrés d'investigation, dans les domaines de la qualité, de la robustesse financière et de la performance en matière de Développement Durable.

2. MESURES D'ÉVALUATION

Pour les filiales

Afin d'évaluer la performance des filiales sur les différentes thématiques prises en compte dans le Plan de Vigilance (Droits Humains et libertés fondamentales, santé et sécurité des personnes et environnement), plusieurs dispositifs sont en place.

Les indicateurs sont collectés via l'outil de reporting extra-financier du Groupe. Il fait l'objet d'un suivi régulier par les responsables du reporting dans les filiales et en central. Ils sont également publiés annuellement dans le DEU et audités par les vérificateurs indépendants (voir Rapport au chapitre 4.9).

Les indicateurs du programme ACT FOR ALL™ (voir tableau ci-dessous) sont suivis par un Comité de Direction dédié. Ils permettent de fixer les grandes orientations et les objectifs, de définir les politiques et d'analyser le déploiement et les écarts. Les principaux résultats sont également présentés au Comité de Concertation Européen⁽¹⁾.

1) Le **comité d'entreprise européen** est l'institution représentative du personnel fédérant les différents comités d'entreprise ou d'établissements de sociétés transnationales possédant des filiales et succursales dans différents pays de l'Union européenne

	Marqueurs	KPI	Résultat 2022	Objectifs 2025	
AXE 1 RESPONSIBLE ENTREPRENEURSHIP	Éthique des affaires	Nombre d'employés formés / ciblés	88 %	> 98 %	
	Achats responsables	Sur la base d'une évaluation «IndueD» pour 95% de la base d'achat (en €), nombre de fournisseurs à risque moyen et élevé inscrits dans une initiative d'auto-évaluation	714	A définir	
AXE 2 CARE FOR PEOPLE	Sécurité	Accidents avec et sans arrêts - Tf2	0,78 ⁽¹⁾	< 0,5	
	Ergonomie	% de postes à haut niveau de contrainte ergonomique	- 37 % vs 2021	-50 % vs 2021	
	Santé	Part des sites soutenant des initiatives santé	90 %	100 %	
	Diversité & Inclusion	Part des femmes :	- Ingénieurs & cadres	23,2 %	25 %
			- Senior Executive	23,2 %	30 %
	Promotion de l'emploi des jeunes	Nombre de stagiaires, apprentis et V.I.E	1 204	1 300 ⁽²⁾	
Initiatives locales et mécénat	Part des sites ayant engagé des actions de soutien aux communautés locales	86 %	100 %		
AXE 3 SUSTAINABLE BUSINESS	Programme Top planet	Score Top Planet	59 %	80 %	
	Réduction de l'empreinte carbone Scopes 1 & 2	Emissions de CO ₂ Scopes 1 & 2 ⁽³⁾	- 26 % vs 2019 - 9 % vs 2021	- 80 % vs 2019	
	Réduction de l'empreinte carbone Scope 3	Emissions de CO ₂ Scope 3 ⁽³⁾	-29 % vs 2019 - 5 % vs 2021	-30 % en 2030 vs 2019	
	Développement sur chaque site d'initiatives de mobilité durable	Nombre de sites avec des initiatives de mobilité durable	40 %	100 %	

(1) Tf2 périmètre Groupe incluant les JVs minoritaires (hors PO Lighting).

Tf2 périmètre IFRS (hors PO Lighting) = 0,97.

Tf2 périmètre IFRS (avec PO Lighting) = 1,16.

(2) Objectif 2025 revu à la hausse car objectif précédent (1 000) dépassé

(3) Hors acquisitions faites en 2022

En complément, la Direction de l'Audit Interne planifie annuellement un programme de visites de contrôle auprès des filiales et sites. Début 2022, les audits se sont poursuivis à distance ou en présentiel avec l'aide d'un auditeur local. 25 audits ont ainsi été menés en 2022. Lors de ces audits, les aspects qualité, santé/sécurité, environnement et Droits Humains sont régulièrement abordés.



Pour les fournisseurs

Pour évaluer et accompagner ses fournisseurs dans la progression de leur démarche Développement Durable, Plastic Omnium a mis en place la démarche *Know Your Suppliers*.

La Charte Fournisseurs

En cas de référencement, Plastic Omnium demande à chaque fournisseur de signer la Charte Fournisseurs du Groupe, disponible sur internet. Des équivalences avec leurs propres chartes, si elles sont comparables, sont acceptées. La Charte Fournisseurs aborde les droits humains dans les parties suivantes : section 3 “Droits de l'homme et conditions de travail” et chapitre 4 “Protection de la santé et de la sécurité”.

Déployée depuis 2016, la charte est construite autour des références suivantes :

- la Déclaration Universelle des Droits Humains des Nations unies et ses deux pactes complémentaires (le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et le pacte international relatif aux droits civils et politiques),
- les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies,
- les Conventions Fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) ainsi que la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail,
- les principes directeurs de l'OCDE.

Les fournisseurs s'y engagent à respecter :

- le droit de la concurrence,
- les lois et règlements visant à lutter contre la corruption et le blanchiment d'argent,
- les Droits Humains et les conditions de travail : interdiction de recours au travail forcé ou obligatoire sous toutes ses formes, le recours au travail des enfants, interdiction de discrimination en termes d'emploi et de conditions de travail et garantie d'une égalité des rémunérations et de la liberté syndicale et protection du droit syndical. Il s'engage enfin à maintenir un environnement de travail sûr et sain.

1) Droits Humains et libertés fondamentales

Risque Droits Humains

Risque de violation d'un des droits humains fondamentaux dans le cadre professionnel ou sur la chaîne de valeur.



- Adhésion au Pacte Mondial des Nations unies
- Conventions Fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)
- Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, aux principes directeurs de l'OCDE
- Plan de Vigilance
- Programme ACT FOR ALL™
- Politique minéraux du conflit
- Initiatives en faveur des communautés locales
- Campagnes de santé

- % des sites ayant proposé une action en faveur des communautés : 86 %
- % des sites ayant proposé au moins une campagne de santé : 90 %

8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



10 INÉGALITÉS RÉDUITES



16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES



182

En cas de manquement, Plastic Omnium peut demander au fournisseur de mettre en œuvre des mesures correctives ou résilier tout ou partie du contrat pour inexécution fautive.

Evaluation des fournisseurs

La démarche *Know Your Suppliers* comprend l'évaluation générale d'un panel de fournisseurs couvrant 95 % de ses dépenses, à travers une plateforme d'évaluation des risques.

Des évaluations plus approfondies selon des critères définis chaque année sont réalisées en partenariat avec EcoVadis.

L'ensemble des informations liées aux fournisseurs est accessible via une plateforme digitale et consultable par tous les acheteurs du Groupe.

0 Le Supplier Compliance Committee

Le *Supplier Compliance Committee* est constitué des directions Achats Responsables, Juridique Développement Durable et Contrôle interne, veille à la pertinence des procédures et processus en vigueur, valide les critères d'évaluation et définit la feuille de route relative au Développement Durable des fournisseurs. Enfin, il avale les solutions de remédiation pour les fournisseurs présentant des risques élevés.

3. ACTIONS DE PRÉVENTION ET D'ATTÉNUATION

Pour les filiales

Les risques entrant dans le cadre du plan de Vigilance et les mesures d'atténuation associées sont décrits dans la Déclaration de Performance extra-financière.

Le tableau ci-dessous présente les risques définis dans le cadre du plan de vigilance, les procédures d'atténuation associées ainsi que les indicateurs de suivis mis en place.

Risques liés aux Ressources Humaines

- **gestion des talents et des compétences** risque de générer des frustrations auprès des collaborateurs ou de freiner le dynamisme et la performance de l'entreprise
- **engagement des collaborateurs** risque de générer une baisse d'implication des salariés
- **égalité des chances** risque de discrimination
- le **dialogue social** risque d'impacter la productivité ou le développement de l'entreprise



- Politique Ressources Humaines
- Méthodologie d'identification des talents
- Projet de transformation OMEGA
- Politique de rémunération
- Contrats VIE et partenariats avec les écoles
- Politique Diversité
- Mission Handicap France
- % de femmes dans les effectifs : 31 %
- Part de femmes ingénieur et cadres : 23,2 %
- Nombre de stagiaires, apprentis et VIE : 1204
- Nombre de travailleurs en situation de handicap : 389



166

Risques Achats responsables/fournisseurs

Risque d'impacter les activités opérationnelles, la performance ou la réputation du Groupe par un manquement d'un élément de la chaîne d'approvisionnement.



- Démarche *Know Your Suppliers*
- Programme ACT FOR ALL™
- Feuille de route neutralité carbone
- Plan de vigilance
- Cartographie des fournisseurs
- Évaluation Ecovadis
- Visites et audits fournisseurs
- Charte achats responsables
- Intégration de clauses RSE et éthique des affaires dans les contrats fournisseurs
- Mécanisme d'alerte
- Politique Minéraux du conflit
- % des achats du Groupe évalués dans le cadre de la démarche *Know Your Suppliers* : 95 %



180

Cyber-risque – Continuité des services SI – protection des données

Risque de perte financière, d'interruption des activités ou d'atteinte à la réputation d'une entreprise en raison d'une défaillance des systèmes de technologies de l'information.



- Politique Sécurité des systèmes d'information
- Formations cybersécurité et RGPD
- Réalisation d'audits externes : 9 sites certifiés ou recertifiés avec la norme TISAX (*Trusted Information Security Assessment Exchange*) en 2022



177



2) Santé et Sécurité des personnes

Risques Sécurité et Santé des personnes

Probabilité, pour les collaborateurs et les sous-traitants d'être exposés à une situation dangereuse (atteinte à leur santé physique et/ou mentale).



- Politique santé sécurité
- Formations Top Safety
- Système de management Santé et Sécurité ISO 45 001
- Protocole Covid-19
- Procédures d'ergonomie des postes de travail (évaluation, anticipation, formation...)

Tf2 : 1,16 ⁽¹⁾

Nombre de personnes formées à Top Safety et Top5 : 785
Part des postes évalués sur un plan ergonomique : 99 %



163

Risques liés aux Ressources Humaines

- **gestion des talents et des compétences** risque de générer des frustrations auprès des collaborateurs ou de freiner le dynamisme et la performance de l'entreprise
- **engagement des collaborateurs** risque de générer une baisse d'implication des salariés
- **égalité des chances** risque de discrimination
- le **dialogue social** risque d'impacter la productivité ou le développement de l'entreprise



- Politique Ressources Humaines
- Procédure d'identification des talents
- Projet de transformation OMEGA
- Politique de rémunération
- Contrats VIE et partenariats avec les écoles
- Politique Diversité
- Mission Handicap France

- Part de femmes dans les effectifs : 31 %
- Part de femmes ingénieurs et cadres : 23,2 %
- Nombre de stagiaires, apprentis et VIE : 1 204
- Nombre de travailleurs en situation de handicap : 389



166

1) Périmètre IFRS - Tf2 périmètre Groupe incluant les JVs minoritaires = 0,95.

3) Environnement

Risque Impact du changement climatique sur le modèle économique de l'entreprise (non-atténuation du changement climatique)

Risque de ne pas mettre toutes les actions en place pour atténuer l'impact des activités du Groupe et lutter contre le réchauffement climatique.



- Objectifs et feuille de route « neutralité carbone » alignée sur l'accord de Paris et validée SBTi en 2021
- Politique de décarbonation énergétique des sites (énergies décarbonées, installations pour produire de l'énergie renouvelable, et PPA)
- Certification ISO 50 001
- Politique de réduction du Scope 3 en travaillant sur la chaîne de valeur
- R&D sur les matériaux, biosourcing et recherche de remplacements matières par des produits à faible impact
- Analyses des cycles de vie des projets et des produits de Plastic Omnium et des fournisseurs
- Partenariats innovants
- Développement de l'énergie hydrogène pour la mobilité propre
- Émissions CO₂
 - scope 1 : 77 kt CO₂eq
 - scope 2 : 304 kt CO₂eq
 - scope 3 : 29 915 kt CO₂eq
- Score Top Planet : 59 %
- Nombre de sites industriels équipés pour générer de l'énergie renouvelable : 13



183



Risque Catastrophes naturelles/climatiques (non-adaptation au changement climatique)

Risque d'être impacté par les conséquences du changement climatique : augmentation des coûts (prix des matières, assurances...) et impacts sur la production (arrêts de production, approvisionnement en matières...).



- Audits réalisés par les assureurs
- Nombre de visites de sites par les assureurs : 86



192

Risque Biodiversité

Risque que les activités industrielles ou économiques de l'entreprise impactent d'autres espèces vivantes.



- Mise en place d'une approche biodiversité en 2022
- Indicateur en cours de définition



194



Risque éco-conception et recyclabilité

Risque de réduire la capacité planétaire de répondre aux enjeux croissants de mobilité.

Risque de ne pas réduire l'empreinte environnementale du Groupe.



- Analyses de cycle de vie (ACV)
- Développement de projets R&D sur les alternatives aux matériaux à fort impact (plastiques, fibres de carbone...)
- Développement de solutions innovantes et de partenariats pour améliorer la recyclabilité effective des produits
- Développement de solutions pour intégrer plus de matières recyclées dans les produits
- 86 % des déchets sont recyclés ou revalorisés



192

FOCUS SUR LE CODE DE CONDUITE

De nombreuses politiques et procédures encadrent les actions du Groupe et des filiales. Le Code de conduite est le premier instrument régissant les actions de l'entreprise et des collaborateurs. Il présente les règles non négociables en matière de respect des Droits de l'Homme, des libertés fondamentales, de concurrence, de santé/sécurité, de diversité, d'environnement et de lutte contre les discriminations, la fraude, la corruption et le trafic d'influence. Il rappelle également les engagements demandés aux salariés : protéger les actifs et l'image du Groupe, garantir la qualité et la sécurité des produits, et respecter les règles éthiques et légales applicables. Le Code de conduite est traduit dans les principales langues en vigueur au sein du Groupe soit 22 langues à ce jour.

De plus, l'adhésion de Plastic Omnium au Pacte Mondial des Nations Unies depuis 2003 l'engage à respecter les 10 principes en matière de respect des Droits de l'Homme et des normes internationales de travail, de préservation de l'environnement et de lutte contre la corruption.

Le Comité de Contrôle Interne et Conformité est composé des Directions Ressources Humaines, Finance, Conformité, Risques et Audit Interne, Direction des Activités. Il guide les politiques et actions du Groupe en matière de conformité et s'appuie sur un réseau de correspondants Conformité à travers le monde.

Les dispositifs pour répondre à la loi française dite loi Sapin 2 (loi n° 2016-1691 en date du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique) sont mis en place et suivis par le Groupe de la façon suivante :

- La formation et sensibilisation des collaborateurs ;
- Le e-learning code de conduite a été suivi en anglais par tous les nouveaux collaborateurs cadres du Groupe. Il est intégré dans le "Welcome package" des cadres. Il est disponible dans 7 langues et sera traduit en 2023 dans les langues de 3 nouveaux pays (Inde, Japon, Brésil). À chaque fois qu'une nouvelle traduction est disponible, tous les cadres du pays concerné repassent cet e-learning dans leur langue ;
- Le e-learning anti-corruption, disponible en 22 langues, est suivi par tous les cadres du Groupe et les non-cadre des fonctions exposées (achats, ventes, logistique, finance). En juin 2022 a débuté une campagne de formation pour ce module qui s'est clôturée en décembre.

Auprès des fournisseurs

Depuis 2021, l'évaluation d'un fournisseur entraîne certaines conséquences : un fournisseur dont le risque est élevé sera tout d'abord accompagné pour comprendre les raisons de son évaluation et la possibilité d'une remédiation rapide. Si son profil de risque est confirmé, il devra mettre en place un plan d'actions qui sera validé et suivi par Plastic Omnium. En l'absence de plan d'actions et d'amélioration, il pourra être exclu du panel.

Des dispositifs complémentaires sont également mis en place :

- la demande conditionnelle vis-à-vis de certains contractants d'être certifiés selon les normes ISO 14 001, ISO 45 001 ;
- un écart majeur identifié, par exemple lors d'un audit, peut amener le Groupe à prendre toutes les mesures nécessaires afin de garantir son intégrité et sa pérennité ;
- la formation ;
- l'intégration de clauses contractuelles sur les sujets sociaux et environnementaux dans les Conditions Générales de Fourniture mises en place dans les contrats avec ses fournisseurs, sous-traitants et prestataires.

Deux sujets sont particulièrement encadrés par le Groupe :

- les produits chimiques : les produits entrant dans le cadre du règlement européen REACH doivent être enregistrés. Plastic Omnium travaille avec un prestataire extérieur pour s'assurer que les produits répondent à la réglementation et que les fiches de données de sécurité (informant par exemple sur les risques et précisant les précautions d'emploi) sont à jour. Les listes des produits concernés par REACH évoluant régulièrement, le travail implique d'anticiper la réglementation ;
- les minéraux du conflit (voir page 181).

4. MÉCANISMES D'ALERTE
Système d'alertes

Depuis 2018, le système d'alerte est accessible aux tiers extérieurs via le site Internet du Groupe dans le Code de conduite. Ce système gère les alertes avec une stricte confidentialité, afin que les lanceurs d'alerte puissent signaler tout manquement potentiel sans crainte de représailles, en conformité avec les lois locales.

Le dispositif est présenté dans le Code de conduite disponible sur l'intranet et le site Internet du Groupe en 22 langues. Les modalités de saisie du système ont également été présentées aux Instances Représentatives du Personnel compétentes.

Traitement des alertes

Les collaborateurs peuvent alerter leurs managers ou toute autre personne s'ils le souhaitent ou utiliser les deux canaux mis à leur disposition :

- une adresse e-mail : corporatesecretary.ethicsalert@plasticomnium.com ;
- une adresse postale : Compagnie Plastic Omnium, Alerte Éthique, 1, allée Pierre-Burelle, 92300 Levallois-Perret.

Les informations sont traitées de façon anonyme et adressées à la Direction *Compliance* du Groupe.

En 2022, 8 alertes ont été reçues.

Un Comité dédié est en charge du suivi et du traitement de ces alertes (hors activité HBPO dont les alertes sont suivies par les Compliance Officers, mais à la suite de l'acquisition de HBPO, le procédé sera modifié en 2023 pour que l'activité HBPO y soit intégrée). Ce Comité *ad hoc* est composé des Directions Conformité, Ressources Humaines et Audit Interne. Il étudie les alertes, les besoins de faire appel à un tiers interne ou externe pour investiguer, décide de la réponse à apporter à l'alerte, suit les avancées et/ou clôture l'alerte.

5. DISPOSITIFS DE SUIVI DES MESURES MISES EN ŒUVRE ET D'ÉVALUATION DE LEUR EFFICACITÉ

Les données extra-financières sont présentées annuellement dans ce chapitre et sont suivies de manière mensuelle, trimestrielle ou annuelle

dans des outils de reporting dédiés permettant de mesurer les évolutions, les améliorations et les éventuels écarts à corriger. Ces données concernent par exemple l'organisation du travail, les heures supplémentaires, la rémunération, les incidents de discrimination, l'égalité des chances, la santé et sécurité ainsi que les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie, les consommations de matières premières, les déchets et les incidents environnementaux.

Les enjeux repris dans le programme ACT FOR ALL™ font l'objet d'un suivi spécifique dans le cadre de Comités dédiés. De plus, des objectifs ont été fixés pour les principaux marqueurs du programme ACT FOR ALL™ à horizon 2025 avec des objectifs intermédiaires annuels (se référer au tableau ACT FOR ALL™ page 154).

Les évaluations réalisées par les tiers montrent une amélioration constante de la performance extra-financière du Groupe (se référer à la partie « Rapport de l'organisme Tiers indépendants » page 237).